

BUREAU DU 13 OCTOBRE 2022 à MÉAUTIS

Secrétaire de séance : Marianne ROZET

DÉLIBÉRATION

B 2022/21 Commande publique – Marchés publics de travaux de rénovation des bâtiments à la Maison du Parc - Validation de l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre N°SER-2019-16 concernant l'opération de maintenance/rénovation/transformation des locaux techniques et administratifs du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 13 octobre 2022 à Méautis, sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 6 octobre 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal MARIE, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL

Pour les Communautés de Communes

Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Malika CHERRIERE (démissionnaire), JEAN Antoine, Valérie LAISNEY, Florence MAZIER

Pour les Conseils départementaux

Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Yann MOUCHEL (Varenguebec)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLLOL, Joëlle RIMBERT, Anthony LAURENT

Soit un quorum de 13 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2022/21 Commande publique – Marchés publics de travaux de rénovation des bâtiments à la Maison du Parc - Validation de l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre N°SER-2019-16 concernant l'opération de maintenance/rénovation/transformation des locaux techniques et administratifs du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Description

Vu la délibération du Bureau B 2019/26 du 3 juillet 2019, autorisant le président à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la Maison du Parc,

Vu la délibération du Bureau B 2020/13, en date du 11 mars 2020, autorisant la révision à la hausse du montant total des travaux à réaliser à la Maison du Parc,

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet Archiviolette,

Considérant que la proposition initiale d'honoraire était de 12 % pour un montant de travaux indiqué dans l'appel d'offres de 208 333,33 € HT, soit une prestation de 25 000 € HT.

Considérant que le projet a été ré-estimé en phase APD à 340 000 € HT et que l'avenant N°1 a relevé la mission de maîtrise d'œuvre à 40 800 € HT, en maintenant un taux à 12 %,

Considérant que la somme de 40 800 € HT est désormais forfaitaire,

Considérant que le projet doit être ajusté, à la demande du Parc (étude acoustique, modification des espaces d'accueil du Parc, ouvertures en toiture de certains bureaux, abri à vélo...),

Considérant que ces modifications nécessitent de réaliser de nouveaux plans pour la phase « Pro » (documents permettant de lancer la consultation des entreprises) et d'ajouter une étude acoustique sur les salles de réunion et d'activités, situées l'une au dessus de l'autre,

Considérant la proposition présentée par la maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte ces demandes avec un avenant d'un montant de 6 480,00 € HT représentant 15,88 % du marché et du premier avenant pour un nouveau montant total de 47 280,00 € HT,

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la présidente à signer l'avenant n° 2 au marché public de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des bâtiments de la Maison du Parc.

- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 2 novembre 2022

Françoise LEROSSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ports d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bes